



Fédération Française d'AéroModélisme

Paris, le 09 août 2017

FFAM
108, rue de Saclay -Ma
75011 PARIS

Téléphone : 01 43 55 82 03
Fax : 01 43 55 79 93

ffa@ffa.aero.f
ffa.aero.f

Reconnue d'utilité publique

Agréée par le ministère
chargé des sports
et par le ministère
chargé des transports

N/Réf. : 17265 / LH / JPP / JH

Objet : Consultation publique décrets et arrêtés concernant la loi relative au renforcement de la sécurité pour l'usage des drones civils.

Monsieur le Président,

La DGAC a accueilli de votre part une demande de consultation publique relative à la loi n° 24 du 24 juillet 2016 relative à l'usage des drones civils.

La consultation est ouverte à compter du 29 août 2017.

Nous vous remercions de votre intérêt et de votre participation à ce processus de consultation publique. Vous pouvez nous adresser vos observations à l'adresse suivante : reg@ffa.aero.f afin que nous puissions les transmettre à la DGAC.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre engagement.

La FFAM a le plaisir de vous accompagner dans ce processus de consultation publique de la DGAC et de vous assurer de la qualité de nos services.

Very cordially,
Monsieur le Président,

**Le Président
Laurent HENRY**

P.J. : documents de consultation

Membre du Conseil
National des Fédérations
Aéronautiques et Sportives



Affiliée au Comité National
Olympique et Sportif
Français

FRANCE



Comité National Olympique
et Sportif Français